



AMBASSADE DE FRANCE À MAURICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTITUT
FRANÇAIS
Maurice

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Ambassade de France - Institut français de Maurice

Donner confiance, donner envie aux filles et aux jeunes femmes...

Faisant suite aux ateliers ayant eu lieu le 8 mars 2021 à l'Institut français de Maurice à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, l'Ambassade de France lance en 2021 un appel à projets afin de soutenir une initiative en faveur du renforcement de l'autonomie des filles et des jeunes femmes.

Présentation du service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France à Maurice

Le service de coopération et d'action culturelle, intégré à l'Institut français de Maurice, coordonne des opérations de coopération dans les domaines éducatifs, culturels, universitaires, scientifiques et dans le champ de la société civile. Il s'engage pour l'égalité entre les femmes et les hommes au travers d'une approche intégrée dans les domaines suivants:

- Culture numérique et sport : promouvoir l'accès à la culture numérique et au sport en tant que levier de développement de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes
- Leadership et prise de décision : Promouvoir le leadership et les compétences de vie chez les femmes vulnérables
- Développement durable : renforcer la capacité d'adaptation des filles et des jeunes femmes face aux modifications de leur environnement.

Appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel vise à sélectionner un projet portant sur le renforcement de l'autonomie des filles et des jeunes femmes dans un de ces deux domaines :

- Culture numérique et/ou sport
- Développement durable

Une attention particulière sera donnée aux projets qui vont au plus près des publics cibles, dont l'implication et la participation directe et active sont obligatoires.

Le dossier doit être transmis au format électronique à l'adresse contact@ifmaurice.org au plus tard le 31 mai 2021 à minuit.

Critères d'éligibilité

Attention, tout dossier ne répondant pas à ces critères ne pourra être étudié.

Cet appel à projet s'adresse uniquement à des **associations enregistrées**. Une organisation ne peut **déposer qu'une seule candidature** au cours de cet appel à manifestation d'intérêt.

Documents à joindre obligatoirement :

- le certificat d'enregistrement de l'association
- le RIB de l'association
- les comptes 2020 de l'association
- le budget 2021 de l'association
- le projet de l'association présenté dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt
- le budget consacré à ce projet

Critères de sélection

- **Rédaction** : La rédaction du projet doit être claire et concise. Il s'agit de privilégier les aspects essentiels, les caractéristiques saillantes du projet, et d'éviter toute notion généraliste, imprécise ou confuse.
- **Budget consacré au projet** : Le budget est alloué à une action précise.
- **Pertinence de la proposition** : La proposition doit être porteuse d'une vision de changement social dans les domaines ciblés, et doit être construite sur une analyse pertinente des problématiques liées à l'égalité femmes-hommes et au contexte.
- **Pérennité** : Les projets inscrits dans une durée seront prioritaires.
- **Transparence** : L'information sur la structure est disponible publiquement ou sur demande.
- **Langue** : Le dossier est rédigé en français.

Partenariat

L'Ambassade de France et l'Institut français de Maurice s'engagent à quatre niveaux :

- Appui financier pouvant aller jusqu'à **150 000 roupies mauriciennes**
- Un mécénat de compétence impliquant directement des professionnels pour apporter leurs expertises au projet
- Une relation de proximité par un dialogue régulier ; si nécessaire et en fonction des possibilités de l'Institut français : une mise à disposition de local
- Un suivi rapproché pour mesurer l'impact de l'action

Un bilan de l'action sera demandé à l'association à l'issue de sa réalisation, incluant :

- un bilan d'activité
- un bilan de l'utilisation des fonds alloués
- le cas échéant, sur demande, l'ensemble des factures et pièces justificatives des dépenses